



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Hotels

Question écrite n° 17222

### Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le malaise que rencontre actuellement le secteur hôtelier. Les membres de l'industrie hôtelière se trouvent confrontés à une concurrence intense liée à la surcapacité hôtelière. Cette situation pénalise particulièrement l'hôtellerie indépendante qui risque de disparaître suite à des problèmes de gestion. Les hôteliers souhaitent que leurs difficultés soient prises en considération. Ils demandent un réexamen de leur situation fiscale et l'élaboration d'une réglementation précise du marché. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour soutenir ce secteur d'activité.

### Texte de la réponse

L'apparition et le développement d'établissements d'hébergement hôtelier et l'accroissement général de l'activité touristique ont modifié dans certaines zones l'équilibre offre-demande et accentué les difficultés d'exploitation de certains hôtels dues à la dégradation de la conjoncture. Il a paru judicieux de mettre en place un dispositif de maîtrise de l'offre, basé sur l'information, la concertation et la responsabilité des différents acteurs intéressés. C'est dans cette perspective qu'a été décidée, dans un premier temps, la création d'un observatoire des industries hôtelières, composé d'élus, de professionnels et des administrations concernées. Il était appelé, sous la présidence de M. Roques, député de l'Hérault, seconde par M. Pascallon, député du Puy-de-Dôme, et par M. Voisin, député de la Saône-et-Loire, à rassembler l'information sur l'évolution du marché, les réalisations et les projets, à informer les décideurs locaux et toute instance amenée à éclairer les décisions d'investissement ou d'implantation. Sur la base des travaux menés par l'observatoire, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme vient de mettre en place la Commission nationale de régulation des hébergements touristiques. Cette commission a pour mission, d'une part, de dresser la carte nationale de la capacité hôtelière, en repérant « les bassins d'hébergement » atteints par un phénomène de surcapacité, d'autre part, de proposer des mesures d'ordre législatif, réglementaire et fiscal, visant à réguler l'offre d'hébergements sur le plan local. La commission est co-présidée par les parlementaires précités qui apporteront leur contribution pour les besoins législatifs et juridiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ayrault Jean-Marc](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17222

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er août 1994, page 3849

**Réponse publiée le** : 9 janvier 1995, page 195